

APPEL À PROJETS

"Olympiade culturelle pour tous"

Département des Yvelines



Yvelines
Le Département

COLLECTIVITÉ HÔTE



Des projets inclusifs et participatifs

Visant à valoriser le territoire yvelinois

Explorant les liens entre l'art et le sport



Porter un nouveau regard sur
les Jeux



Faciliter l'accessibilité au sport et
à la culture



Promouvoir l'écosystème
sportif et culturel local

- Un haut lieu de la pratique sportive :
4500 équipements sportifs, 2763 clubs
licenciés, 330000 licenciés ...
- Un Département de culture :
12 maison d'illustres, 18 musées de
France, 194 bibliothèques ...



Objectifs

Un pont entre l'art et le sport



X



- ▶ Faire émerger des projets inédits qui mélangent pratique artistique et culture sportive, tant du point de vue des artistes/athlètes, des lieux que des disciplines ;
- ▶ Concourir à la cohésion sociale et à la solidarité entre tous les Yvelinois en ciblant des projets qui favorisent la mixité et l'inclusion des publics.



Faciliter l'appropriation des valeurs de l'Olympisme (diversité culturelle, dépassement de soi, excellence, etc) par toutes les générations dans une logique d'héritage et d'expérience commune.



Bénéficiaires

Le bénéficiaire est le porteur du projet financé :



Public : Communes, groupements de communes, établissements publics.



Privé : Associations loi 1901, entrepreneurs de spectacle vivant, fondations reconnues d'utilité publique.



Sont exclues les entreprises et associations à but lucratif.



Bénéficiaires

✓ Le porteur de projet doit :

Etre affilié au dispositif
départemental Pass+ *

*si éligible

Avoir rencontré le service culture
du Département préalablement au
dépôt du dossier

Avoir conventionné avec le
Département des Yvelines
pour le Pass Malin *

*si éligible

✓ Le porteur ne peut déposer qu'un seul projet
« *Olympiade culturelle pour tous* ».





Critères d'éligibilité

Le projet doit :



Etre circonscrits dans le temps et non initié avant la décision de l'Assemblée départementale ;



Se dérouler sur le territoire yvelinois ;



Proposer des actions de médiation cohérentes avec les orientations et les valeurs de l'Olympiade culturelle ;



Impliquer différents partenaires yvelinois, dont a minima un partenaire du champ social ou médico-social (hors porteur) ;



Cibler au moins un public prioritaire du Département ;



Autofinancer son projet à minima à hauteur de 10%.



Une attention particulière portée sur les projets



Inscrits dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie des seniors et/ou d'inclusion des personnes en situation de handicap



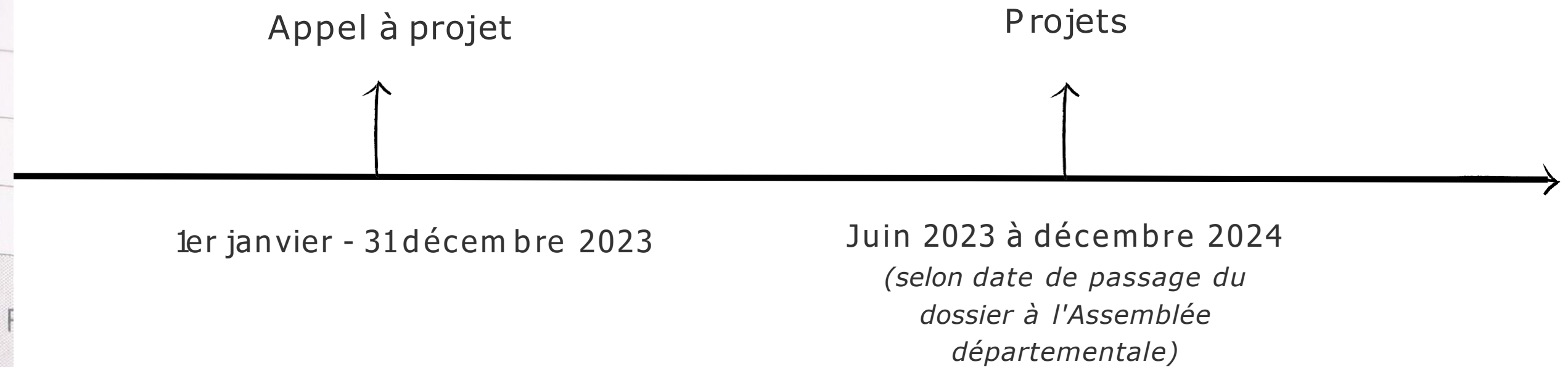
Ancrés sur les territoires ruraux, les zones urbaines défavorisées, les territoires labellisés «Terre de Jeux » par le Comité d'Organisation des JOP 2024





Calendrier

Deux temporalités :





Modalités de financement

Taux de subvention :

≥ 60% du coût total du projet

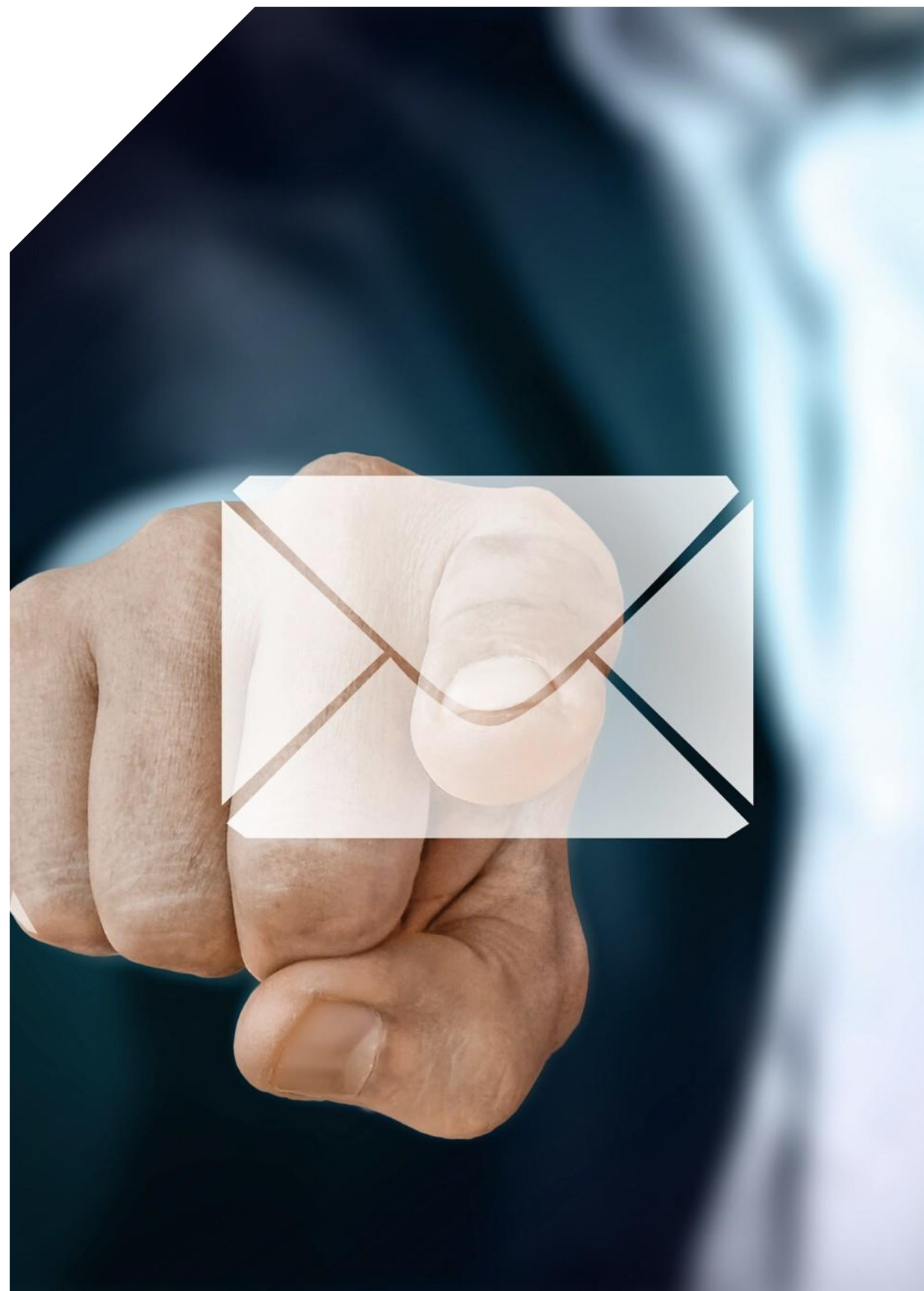
La subvention est plafonnée à

40 000€

L'aide est cumulable avec :

- + d'autres subventions publiques ou privées selon le cadre législatif en vigueur
- + toute autre aide culturelle en fonctionnement
- + l'aide culturelle départementale « Investissement culturel d'avenir »





Pour plus de renseignements

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante

 developpementculturel@yvelines.fr